

DÉLIBÉRATION DE_2022_037

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTPEYROUX sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 23 mars 2022

Présents : Cyril AMELIN, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Ghislain PANTAROTTO par Thierry BOIDÉ, Karine LEY par Annie MAIGRE, Jean-Louis REY par Christian GALLOT, Jocelyne ARSIGNY par Cyril BARDE, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN par Marc GRANDY

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice : 32 Présents : 22 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES 2022

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux des taxes additionnelles pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe Foncière sur le Bâti	7.44 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti	26.41 %
- Cotisation Foncière Entreprises	10.44 %
- Cotisation Foncière Entreprises de Zone	21.81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les taux des taxes additionnelles pour 2022.

Le Président,
Thierry BOIDÉ